

Appel à contributions pour

Transbordeur
photographie histoire société

numéro 12

« Les anonymes dans l'image.
Enjeux politiques, mémoriels et
technologiques de l'identification
photographique »



Lewis Hine, « Adolescent anémique ayant refusé de donner son nom : travaille à Kilburn Mill, à New Bedford. (Âgé probablement de 13 ou 14 ans). Lieu : New Bedford, Massachusetts. » Août 1914. Library of Congress, LC-DIG-nclc-02246.

En refusant de livrer son nom à Lewis Hine, enquêteur, réformateur social, et figure tutélaire de la photographie documentaire, l'« adolescent anémique » rencontré à New Bedford par le photographe en août 1914 met en échec une opération de collecte de données sociologiques reposant sur l'identification individuelle. Sa résistance, élément essentiel de la légende fournie par Hine, participe d'un échec de l'image elle-même quand l'anonymat revendiqué par l'adolescent frondeur se transmet à ses camarades : duquel de ces trois jeunes garçons s'agit-il ? « *Qui ?* » devient le sujet de l'image pour le spectateur, après avoir été celui du photographe.

S'inspirant de cet échange avorté, ce dossier de *Transbordeur* propose d'explorer les façons dont les rapports entre identification et anonymat s'inscrivent au cœur de nombreuses pratiques photographiques, et plus largement visuelles. Il s'agit, d'une part, de replacer les personnes dans les images au cœur de l'analyse, et, d'autre part, de s'interroger sur ce que divers acteurs et actrices font avec les images – du photographe qui légende son cliché jusqu'à l'historienne soucieuse de rendre une identité individuelle aux sujets, en passant par des systèmes de lecture d'image, fixe ou animée, de plus en plus automatisés. Cette tension entre identification et anonymat se rejoue en effet tout au long de l'histoire des technologies d'enregistrement visuel, comme à chaque étape de la vie des images – leur production, leur circulation et leurs usages.

Dans sa généralisation presque naturalisée, la « photographie d'identité » n'est qu'un exemple des opérations complexes d'identification des individus auxquelles participent d'autres technologies visuelles, du dessin aux enregistrements vidéo. Les inquiétudes légitimes liées à la surveillance systématique ne peuvent pour autant faire oublier combien l'anonymat photographique, le corps sans nom, peut contribuer en retour à reléguer le sujet au sein de catégories génériques et déshumanisantes. Dans les immenses archives visuelles de la photographie ethnographique ou du reportage de guerre, l'individu est ainsi souvent ramené au rang de type ou de symbole. Face à ces images, les entreprises récentes d'identification ou de réidentification des personnes photographiées peuvent se revendiquer comme des gestes de reconnaissance, voire de réparation, à l'égard des sujets anonymes de corpus visuels anciens, ou des victimes civiles des conflits contemporains. Reconnaître un visage dans l'image, nommer une silhouette, permettent de relire un événement, de ressusciter une mémoire ou de rendre une forme d'agentivité aux anonymes représentés.

L'anonymat apparaît donc soit comme un déclassement, et in fine une déshumanisation, soit comme un droit, une liberté d'échapper à l'identification, voire à l'assignation. En examinant cette tension, le numéro 12 de *Transbordeur* propose de considérer les rapports complexes que les images, et les pratiques auxquelles elles donnent lieu, entretiennent avec les opérations d'identification.

Dispositifs d'identification : assignation, surveillance et désirs d'anonymat

Le rôle essentiel de l'enregistrement visuel dans l'identification des individus semble une évidence pour l'ensemble des institutions politiques, légales et scientifiques depuis l'adoption généralisée du « bertillonnage » et d'autres registres photographiques institutionnels dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Inventée en France, rapidement adoptée dans des pays voisins ou aux Amériques (Galeano *et al.*) et déployée dans les territoires coloniaux (About), l'identification systématique des délinquants par l'image marque le moment où « la photographie a inventé l'identité », selon un régime où le visage de chaque individu est inscrit dans une archive comparative, un catalogue permettant de faire le tri entre les citoyens, les criminels, les exclus et les déviants (Solinas). Aux États-Unis, c'est l'inquiétude croissante face à l'immigration asiatique en Californie qui donne naissance aux premiers documents d'identité intégrant une photographie dans les années 1870 (Pegler-Gordon). Le développement des systèmes administratifs contemporains s'appuie presque partout sur la promesse de l'identification par la photographie.

La photographie, élément constitutif de ces dispositifs d'encartement, de classification et de surveillance que certains ont pu qualifier de paranoïaques (Tagg), n'est pourtant pas identifiante en elle-même, comme nous le rappelle aujourd'hui l'émergence de logiciels « générateurs aléatoires de visages » (*random face generators*) qui prétendent produire des photos d'identité crédibles de personnes n'ayant jamais existé. L'image photographique a toujours été un élément intégré dans des dispositifs multimédias permettant de croiser et d'indexer les données, depuis les fiches de police du XIX^e siècle jusqu'aux logiciels de reconnaissance faciale actuels. Au-delà des exemples les plus saillants de répression étatique, de Black Lives Matter en 2014 (Marin) aux manifestations des femmes iraniennes en 2022 (Human Rights Council), en passant par ce qu'Amnesty International a pu nommer un « apartheid automatisé » dans les territoires palestiniens occupés (Amnesty), on constate la sophistication toujours plus grande d'infrastructures d'enregistrement et de lecture d'image permettant l'identification d'individus. On aurait là le motif contemporain de la visualité comme forme de contrôle (Mirzoeff).

Dans un contexte où les possibilités d'identification sont démultipliées par l'association d'images de type photographique avec les technologies numériques, le choix de l'anonymat ne semble donc plus possible ; au-delà de cas relevant directement d'opérations de police, les données associées aux publications sur les réseaux sociaux personnels ou professionnels densifient de manière exponentielle les réseaux d'informations permettant à des entités diverses d'identifier les individus, avec ou sans leur consentement (Hill). Préoccupation ancienne face à l'enregistrement et la diffusion des visages et des corps par l'omniprésent Kodak (Warren *et al.*), l'anonymat reste aujourd'hui un enjeu légal central, entre protection de la vie privée et revendication d'un droit à l'image. Des pratiques aussi diverses que la mise à disposition de photographies

médicales pour des raisons thérapeutiques et pour la recherche (Roguljić *et al.*), ou bien la numérisation d'archives photographiques (Taurino *et al.*), soulèvent ainsi la question de la « désidentification » des personnes.

Ce dossier s'intéressera, sur la longue durée, aux dispositifs d'identification par les images sous un angle à la fois technique, juridique et politique. Des entreprises de catalogage à la structuration des métadonnées, cette capacité à identifier apparaît avant tout comme un horizon d'opérativité des images (Meyer), déterminé par des opérations avec et à partir d'elles. Qu'est-ce qui rend la photographie identifiante, entre données visuelles et métadonnées ? Dans quels contextes, vis-à-vis de quels regards, et de quelles manières l'anonymat peut-il être recherché, et quelles formes peut prendre la résistance à l'identification ? Entre images d'enregistrement et modes de lecture ou d'analyse, quelle est la place de la photographie montrant des corps et des visages dans les réflexions plus ou moins expertes sur le droit à la vie privée ? Quels droits sont touchés par ces images, et comment les pratiques visuelles montrant des personnes sont-elles saisies ou affectées par des normes sociales et des systèmes de régulation (tel le règlement général sur la protection des données ou RGPD) étatiques et institutionnelles ?

Politiques de l'anonymisation

Le découpage entre anonymat et identification des personnes photographiées correspond bien sûr à un périmètre de réception : à la question « qui » est sur une photographie s'ajoute celle de savoir « pour qui » une image est anonyme. Mais cette distinction renvoie aussi à un partage des images entre celles qui s'attachent par définition à des personnes reconnaissables, a priori dotées d'un nom pour le public à qui elles s'adressent, et celles qui montrent des visages anonymes. On trouve par exemple une telle polarité entre deux types bien distincts d'images publicitaires, selon qu'elles aient recours à des visages célèbres ou inconnus, mais aussi entre la *street photography*, qui s'attache à la rue comme espace d'interaction anonyme, et la pratique des paparazzis qui y exposent des personnalités publiques. D'une façon plus générale, et en miroir des pratiques d'anonymisation à l'œuvre dans les sciences sociales par exemple, l'identification active correspond à des conventions professionnelles, que l'on peut étudier au niveau du légendage et de l'indexation, ou encore dans les pratiques de classement de vastes ensembles d'images comme celles des organes de presse.

De la prise de vue à la publication, ces régimes d'identification ou d'anonymat produisent des catégories politiques. Les conflits actuels au Moyen-Orient posent à nouveau avec force la question du rapport entre l'identification de sujets individuels (avec tous leurs liens sociaux) et les possibilités d'identification à des groupes. De la photographie humanitaire à la photographie de conflit, l'anonymat construirait ainsi une faiblesse de la citoyenneté. Et si la photographie sert, à partir de la fin du XIX^e siècle, à

identifier les individus déviants, l'absence constitutionnelle de nom est souvent le lot de celles et ceux qui deviennent sujets photographiques de projets de savoir par l'image. Un certain tri s'opère dans l'application de dispositifs photographiques donnés faisant droit ou non à une identité individuelle ; le cas des portraits anthropologiques apparaît de ce point de vue comme tout aussi paradigmatique que le bertillonnage. Les membres de groupes sociaux plus défavorisés seront des sujets représentatifs (y compris quand l'enregistrement photographique inclut des informations sociales sur leur situation), tandis que les élites se rendant au studio photographique seront représentées comme sujets individuels, dotés d'une biographie (Dimock).

On interrogera donc la façon dont des régimes d'images construisent des corps politiques par le biais du statut, identifié ou non, des personnes photographiées. Comment la présence de visages connus dans les images (que cette connaissance soit privée ou publique) et comment l'indication de noms ou d'autres informations identifiantes transforment-elles l'expérience des images, et quelles conventions peuvent être à l'œuvre ? Quelles opérations de minoration produit l'anonymisation ? En quoi la présence ou l'absence d'une identité connaissable relève-t-elle de dispositifs politiques de visibilité, et quelle est la place du nom dans le rapport entre photographie et citoyenneté ?

Réidentifier : le retour sur images

Le cas de « l'album d'Auschwitz » recueilli par Lili Jacob, ensemble d'images où il a pu s'agir de reconnaître des proches ou d'identifier des victimes lors du procès Eichmann (Bruttman), souligne que l'identification d'individus dans des images peut être un point de bascule pour les objets photographiques les plus déshumanisants. Des expositions comme *Le Modèle Noir au Musée d'Orsay* (2019) ou *Qui êtes-vous ? Retrouver les identités perdues des personnes photographiées* au Musée du Quai Branly (2022) proposent d'ailleurs de réorienter l'histoire de l'art et celle des images et pratiques photographiques à partir de l'identification des sujets représentés (Bardon et al. ; Peltier-Caroff). En contestant les hiérarchies entre qui est nommé et qui ne l'est pas, renverser l'anonymisation apparaît non seulement comme un acte de connaissance, mais aussi de reconnaissance et de réparation.

De telles démarches donnent une portée mémorielle, politique et même parfois militante à des gestes de croisement des sources qui sont au cœur de la pratique historienne. Pour cette dernière, le pouvoir du nom propre apparaît dans les mises en relation qu'il permet, les liens sociaux que l'on peut retracer (Paoletti) ; retrouver l'identité de la « fille au milieu » d'une photographie est un geste qui permet de redéfinir le contexte en amont et en aval de la prise de vue (Sandweiss). Et ce, même si retrouver les noms n'épuise pas le travail des historiens et historiennes face à la foule sans fin des visages anonymes dans les corpus pas ou peu documentés, qui restent la condition

majoritaire des sujets d'images photographiques une fois qu'elles sont sorties de leur cadre initial, souvent privé.

Des démarches de redocumentation et réidentification ont pu être conçues comme des méthodes contre-forensiques (Sekula ; Keenan), où les dispositifs étatiques sont réappropriés depuis la base, dans un but de dénonciation de crimes mais aussi de reconstruction des subjectivités. Lorsque des pratiques artistiques s'emparent des photographies d'identité de disparus politiques au Chili, c'est l'outil de fichage lui-même qui est réorienté dans le cadre d'entreprises à portée mémorielle (Richard). On peut néanmoins s'interroger sur ce qui est réparé quand Phan Thi Kim Phuc ou Florence Thompson, respectivement « icônes » du photojournalisme et de la photographie documentaire, sont nommées, au lieu d'être désignées comme « la petite fille au napalm » ou « Migrant Mother », et qu'elles intègrent de nouveaux récits médiatiques. Cette identification *a posteriori* ne participe-t-elle pas plutôt d'une forme de négociation rétroactive du consentement, et d'un effort de rédemption d'images structurellement problématiques permettant de perpétuer leur utilisation et plus généralement les pratiques photographiques (scientifiques ou documentaires) dont elles relèvent ?

Ces interrogations n'épargnent pas, à l'évidence, les sciences humaines et sociales. Le caractère non neutre des outils permettant la reconnaissance des sujets est par exemple l'objet de débats dans des projets d'humanités numériques portant sur des corpus photographiques anciens ; même dans le cadre a priori moins sensible de ce type de projet, des résistances émergent à l'application de modèles de reconnaissance faciale à des groupes sociaux et des corps qui sont par ailleurs exposés à des formes persistantes de profilage. L'histoire de la photographie elle-même, telle que la conçoit une revue comme *Transbordeur*, ne peut faire l'économie de ces questionnements sur la diffusion de corps anonymes par l'image (Foliard). La prise en compte de ce travail nécessaire de re-connaissance ouvre de nouvelles perspectives fondées sur le « regarder ensemble », associant le sujet de l'image au travail de recherche (Gürsel).

Les contributions pourront interroger les gestes d'identification ou de protection de l'identité émanant de divers acteurs sociaux, de l'instant de la prise de vue au temps long de l'histoire. Quelles attentes portent sur l'éventualité d'un nom ? Quel savoir est rendu par-là possible, acceptable ou désirable ? Quels peuvent être les rapports entre identité et consentement des sujets ? De quoi l'identification tient-elle lieu, et pour qui les noms comptent-ils ?

Direction du dossier

Didier Aubert (Université Sorbonne Nouvelle) et
Eliane de Larminat (Université Paris Cité)

Calendrier

15 septembre 2026	résumé
31 janvier 2027	première version des articles
Février 2027	journée d'étude
30 avril 2027	remise de l'article final

Informations

Les textes peuvent être soumis en français et en anglais. **Le résumé ne doit pas excéder les 600 mots.** Il est accompagné d'un dossier iconographique complet (6-8 images), d'une brève bibliographie et d'une notice biographique.

La publication sera précédée par une journée d'étude en février 2027, qui réunira les auteures et permettra de construire un échange entre les participant-es et le comité éditorial. La démarche associant une rencontre et l'élaboration d'un dossier de revue nécessite un calendrier resserré que les auteures s'engagent à respecter au moment de la soumission de leur proposition.

Le fait d'adresser un article à la revue suppose que les auteures ont pris connaissance et acceptent les directives éditoriales ainsi que le protocole de rédaction.

Les contributions peuvent être adressées à didier.aubert@sorbonne-nouvelle.fr et eliane.de-larminat@u-pariscite.fr.

Bibliographie

About, Ilsen, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », *Identification, contrôle et surveillance des personnes*, numéro spécial de *Criminocorpus*, 2011, DOI : [10.4000/criminocorpus.417](https://doi.org/10.4000/criminocorpus.417).

Amnesty International, « Apartheid automatisé : comment la reconnaissance faciale fragmente, ségrègue et contrôle la population palestinienne dans les TPO. » 2 mai 2023.
<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/6701/2023/fr/>.
Consulté le 25 mai 2026.

Azoulay, Ariella Aïsha, *The Civil Contract of Photography*. New York, Zone Books, 2008.

- Azoulay, Ariella Aïsha, Wendy Ewald, Susan Meiselas, et Laura Wexler, *La photo, une histoire de collaboration(s)*. Paris, Delpire, 2023.
- Bardon, Isabelle, Estelle Bégué, David Bindman, et al., *Le modèle noir : de Géricault à Matisse : [exposition, Paris, Musée d'Orsay, 26 mars-21 juillet 2019, Pointe-à-Pitre, Mémorial ACTe, 13 septembre-29 décembre 2019]*. Édité par Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie, Wallach Art Gallery, et Mémorial ACTE. Musée d'Orsay : Flammarion, 2019.
- Bruttman, Tal, Stefan Hördler et Christoph Kreutzmüller, *Un album d'Auschwitz : comment les nazis ont photographié leurs crimes*. Paris, Éditions du Seuil, 2023.
- Brunet, François, *La Photographie. Histoire et contre-histoire*. Paris, PUF, 2017
- Butler, Judith, « Torture and the Ethics of Photography ». *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 25, no. 6, 2007, pp. 951-966.
- Dimock, George, « Children of the Mills: Re-Reading Lewis Hine's Child-Labour Photographs ». *Oxford Art Journal*, vol. 16, no. 2, 1993, pp. 37–54.
- Foliard, Daniel, *Combattre, punir, photographier : Empires coloniaux, 1890-1914*. Collection « Histoire-Monde ». Paris, La Découverte, 2020.
- Galeano, Diego et García Ferrari, Mercedes, « Le bertillonnage en Amérique du Sud ». *Identification, contrôle et surveillance des personnes*, numéro spécial de *Criminocorpus*, mis en ligne le 19 mai 2011, DOI : [10.4000/criminocorpus.399](https://doi.org/10.4000/criminocorpus.399)
- Gürsel, Zeynep Devrim, « Looking Together as Method: Encounters with Ottoman Armenian Expatriation Photographs ». *Visual Anthropology Review*, vol. 30, no. 1, pp. 200-229.
- Gürsel, Zeynep Devrim, *Portraits of Unbelonging: Photographic Journeys Across Borders*. Stanford, Stanford University Press, 2026.
- Hill, Kashmir, *Your Face Belongs to Us. A Tale of AI, a Secretive Startup, and the End of Privacy*. London, Penguin, 2024.

- Human Rights Council, *Report of the independent international fact-finding mission on the Islamic Republic of Iran*. 14 mars 2025.
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session58/advance-version/a-hrc-58-63-AV.pdf>.
Consulté le 25 mai 2026.
- Jarrigeon, Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question ». *L'Année sociologique*, 2015/1, vol. 65, 2015, pp. 225-246.
- Joseph, Camille, « Photographier la variation : Franz Boas et les portraits-types ». *Études Anglaises*, 2023/2, vol. 73, 2023, pp. 138-156.
- Keenan, Thomas, « Counter-forensics and Photography ». *Allan Sekula and the Traffic in Photographs*, numéro spécial de *Grey Room*, no. 55, 2014, pp. 58-77.
- Marin, Kellie, « Failure to Enroll: The Blurring Rhetorical Power of Anonymizing Tools and Photographs in Making In/Visible Black Lives. » *Surveillance & Society*, vol. 22, nos. 3, 2024, pp. 212-226.
- Meyer, Roland, *Operative Porträts. Eine Bildgeschichte der Identifizierbarkeit von Lavater bis Facebook*, Constance, Konstanz University Press, 2017.
- Mirzoeff, Nicholas, *The Right to Look: A Counterhistory of Visuality*, Durham, Duke University Press, 2011.
- Paoletti, Giulia, « A History of the Proper Name and Amateur Photography » in *Portrait and Place. Photography in Senegal, 1840-1960*, Princeton, Princeton University Press, 2024, pp. 98-129.
- Pegler-Gordon, Anna, *In Sight of America: Photography and the Development of U.S. Immigration Policy*. Berkeley, University of California Press, 2009.
- Peltier-Caroff, Carine, « Qui êtes vous ? Retrouver les identités perdues des personnes photographiées » in Barthe, Christine (dir.) *Ouvrir l'album du monde : photographies 1842-1896* : Musée du Louvre, 2019, pp. 58-61.
- Peltier-Caroff, Carine et Marie-Ève Bouillon, « Désanonymiser. Autour de l'exposition "Qui êtes-vous ? Retrouver les identités perdues des personnes photographiées" », *Photographica*, no. 6, 2023, pp. 223-237.

- Preston, Frank G., et al., « Informed Consent in Facial Photograph Publishing: A Cross-Sectional Pilot Study to Determine the Effectiveness of Deidentification Methods.” *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics: An International Journal*, vol. 17, no. 3, 2022, pp. 373-381.
- Richard, Nelly, « Imagen-recuerdos y borraduras ». *Políticas y estéticas de la memoria*, dirigé par Nelly Richard, Santiago, Editorial Cuarto Propio, 2006, pp. 165-172.
- Roguljić, Marija, et al., « Deidentification of Facial Photographs: A Survey of Editorial Policies and Practices ». *Journal of Medical Ethics*, vol. 48, no. 1, 2022, pp. 56-60.
- Sandweiss, Martha, *The Girl in the Picture: A Recovered History of the American West*, Princeton University Press, 2025.
- Sekula, Allan, « Photography and the Limits of National Identity ». *Allan Sekula and the Traffic in Photographs*, numéro spécial de *Grey Room*, no. 55, 2014, pp. 28-33.
- Solinas, Stéphanie, « Comment la photographie a inventé l'identité. Des pouvoirs du portrait ». *Identification, contrôle et surveillance des personnes*, numéro spécial de *Criminocorpus*, 2011. DOI : 10.4000/criminocorpus.351.
- Tagg, John, *The Disciplinary Frame: Photographic Truths and the Capture of Meaning*, Minneapolis: The University of Minnesota Press, 2009.
- Taurino, Giulia, Sarah Sweeney, Drew Facklam, David A. Smith, « Copyright, Privacy, and Public Access in News Archives: a proof of concept on the Boston Globe photograph morgue ». *AI & Society*, vol. 40, no. 6, 2025, pp. 4363-4481.
- Warren, Samuel, Louis Brandeis, « The Right to Privacy ». *Harvard Law Review*, vol. 4, no. 5, 1890, pp. 193-220.